

[Français]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENTREVUE ACCORDÉE PAR M. DE COTRET À UN JOURNALISTE

**M. Fernand Jourdenais (La Prairie):** Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir suspendu le débat sur la question de privilège de mon honorable collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez) qu'il a posée et défendue devant vous en cette Chambre le 9 mars 1987. Je vous ai également fait part de mes appréhensions sur la question des droits et privilèges des députés de cette Chambre.

Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), en sa qualité d'employeur de la Fonction publique du Canada, s'est élevé contre la motion adoptée par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration d'assermenter les quatre commissaires de la Commission d'assurance-chômage.

Il est clair dans mon esprit et dans celui de mes collègues du Comité que nous avons adopté une telle résolution parce qu'un des commissaires qui n'est pas celui mentionné par le président du Conseil du Trésor a, avec réticence, accepté notre invitation de comparaître et, de plus, a demandé le huis clos ce qui, étant donné les circonstances, nous apparaissait inacceptable.

Les députés et les membres du Comité de la Chambre sont maîtres de leur destinée et, de surcroît, surtout quand nous ne faisons que suivre les règles et procédures de la Chambre et de ses comités, rien ne doit entraver notre travail de députés et de membres d'un comité.

Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le président du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), dans son intervention à la Chambre hier, de même que sur celle du député de Nickel Belt le jour précédent.

Monsieur le Président, les serviteurs de l'État, technocrates, bureaucrates et mandarins qui se dévouent inlassablement à la cause de l'État et au service de la nation méritent notre respect et notre admiration. La plupart d'entre eux accomplissent des tâches surhumaines et font passer les intérêts de l'État et du gouvernement avant leurs propres intérêts. Je ne peux que les féliciter et les encourager à persévérer et à faire réélire mon gouvernement à tout jamais. Monsieur le Président, à ceux qui seraient tentés malicieusement de faire tomber mon gouvernement, je les mets en garde ici même sur ma vigilance et mon intérêt à les en empêcher.

Monsieur Gaétan Lussier, sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ne doit pas se voir visé personnellement par une motion globale d'assermentation de l'ensemble des commissaires de la Commission d'assurance-chômage. Tout comme les députés de Calgary-Ouest et de Nickel Belt, je pense qu'il accomplit des miracles avec le peu de moyens qu'il a autour de lui. Officier du Canada, le plus jeune mandarin du Canada a bien mérité de son pays pour les excellents services qu'il lui a rendus et sa compétence et son professionnalisme.

## Recours au Règlement—M. Robinson

Monsieur le Président, je suis convaincu que M. Lussier ne quittera jamais une salle d'un comité de la Chambre des communes et qu'il restera à la disposition des représentants démocratiquement élus dans cette Chambre pour rendre compte du plus important budget de ce pays, surtout «l'assurance-chômage».

Monsieur le Président, c'est un bien beau geste que le président du Conseil du Trésor a posé en défendant ses employés. Mais nous, du Comité, nous devons conserver nos droits et privilèges de parlementaires et rendre compte au peuple des activités que nous surveillons.

Monsieur le Président, rétablissons nos droits et privilèges maintenant.

**M. le Président:** Je remercie l'honorable député de Laprairie (M. Jourdenais) pour son intervention. Mais, pour le moment, il est nécessaire à la Présidence de réserver sa décision pour la semaine prochaine peut-être.

\* \* \*

[Traduction]

## RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TERMES UTILISÉS DANS UNE RÉPONSE ÉCRITE À UNE QUESTION AU FEUILLETON

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, je voudrais faire un bref mais important rappel au Règlement qui découle d'une réponse écrite à une question figurant au *Feuilleton* du 20 février dernier.

Dernièrement, il devient manifeste que le premier ministre (M. Mulroney) s'entoure le plus possible de l'apparat réservé aux chefs d'État. C'est avec beaucoup d'inquiétude que j'ai constaté que dans une réponse écrite à une question posée récemment, le secrétaire parlementaire du premier ministre avait décrit le premier ministre comme le «Head of State of Canada», comme en témoigne la page 3655 du *hansard*. A cette page, en réponse à une question du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) le secrétaire parlementaire (M. Gustafson) a répondu ce qui suit:

1. & 2. As Head of State, it is a longstanding practice for a Prime Minister and/or his wife to give hospitality—

● (1510)

Nous savons que le premier ministre se fait bien des illusions sur sa grandeur et qu'il s'entoure de tout l'apparat d'un chef d'État, mais il convient certes que son secrétaire parlementaire mette les choses au point en déclarant que le gouvernement ne voit pas dans le premier ministre, le chef d'État du Canada.

**M. le Président:** Je crois devoir signaler à tous les députés que je suis disposé à leur donner la parole, mais qu'à mon avis il me serait fort difficile de considérer toute la question soulevée par le député de Burnaby comme un rappel au Règlement. A moins qu'on ne puisse m'en persuader rapidement, je pense que je vais mettre un terme à cette intervention.